

N° DE RAPPORT : 4615526370

DATE DE VERIFICATION : 13/05/2026

ACCES INDUSTRIE BORDEAUX
 PARC D'ACTIVITE DU COURNEAU II
 5 AVENUE DE GUITAYNE
 33610 CANEJAN

MISSION

Type de la visite : Vérification Générale Périodique
 Référentiel : AM 01/03/2004
 Lieu de visite : Même adresse

PROCHAIN CONTRÔLE : Avant le 13/11/2026


ESSAIS EN CHARGE :

CMU : 2000 kg
 Charge d'essai : 100 %

EQUIPEMENT :

TDL intégré

CONCLUSION

 Avis de maintien en service



Catégorie	Chariot à mât rétractable
Constructeur/Marque	UMS 200
Type	NISSAN
N° de série	UMS213475
N° de parc	26370
Année	2017
Horamètre	7978
Marquage	CE
Energie	Electrique
Type de mat	Triplex levée libre
Hauteur maxi	7950mm
CDG	600mm
Déclaration de conformité	Présenté
Carnet de maintenance	Présenté
Notice instructive	Présenté
Recommandation	CACES R489 - 5

OBSERVATIONS

Aucune anomalie constatée

N° de rapport : 4615526370

Date de vérification : 13/05/2026
N° de parc : 26370

INFORMATIONS DES EQUIPEMENTS

1.Appareil



2.Plaque d'identification

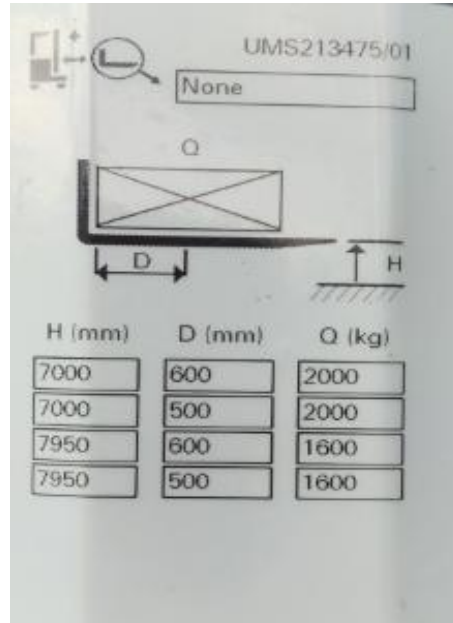
CE	
Modèle Model	UMS200DTF/PH
Numéro de série Serial no.	UMS213475J01
Année de fabrication Year of manufacturing	2017
Poids hors batterie Weight without battery	2875 kg
Poids minimum batterie Battery weight min.	1063 kg
Poids maximum batterie Battery weight max.	1343 kg
Tension batterie Battery voltage	48 V
Número de référence Reference number	1749
<small>Manufactured by UNICARRIERS EUROPE AB, SE-435 52 MÖLNLYCKE SWEDEN</small>	

N° de rapport : 4615526370

Date de vérification : 13/05/2026
N° de parc : 26370

INFORMATIONS DES EQUIPEMENTS

3. *Abaque de charge*



4. *Horamètre*



N° de rapport : 4615526370

Date de vérification : 13/05/2026

N° de parc : 26370

LISTE DES VERIFICATIONS

OK NE OBS

1. Identification Affichage Documents

1.A. Identification de l'appareil et de ses équipements	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.B. Consignes de sécurité - Notice de montage - Notice d'utilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1.C. Abaque de charge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Implantation Support

2.A. Distance à obstacles fixes ou entre appareils - Distances aux lignes électriques aériennes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.B. Délimitation zone d'emprise au sol	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.C. Assise - Fixations - Scellements	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.D. Rails et poutres de roulement - Fixations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.E. Poteaux - Poutre - Potence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.F. Amarage - Haubanage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.G. Butoirs - Tampons	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Chassis - Charpente - Liaison au sol - Ensemble de levage

3.A. Chassis - Capot - Essieux moteur et directeur - Tirants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.B. Lest - Contrepoids	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.C. Organes de roulement (peumatiques, chenilles, galets...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.D. Stabilisateurs - Béquilles de stabilisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.E. Suspensions - Amortisseurs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.F. Ensemble de levage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.G. Suspentes - Attaches - Dispositif de renvoi : poulies - axes - tambours - pignons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.H. Support de charge - Equipement - Tablier de fourches	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Source d'énergie

4.A. Alimentation secteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.B. Batterie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.C. Hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.D. Moteur thermique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Cabine - Poste de commandes - Poste de conduite

5.A. Accès	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.B. Implantation - Constitution - Fixations - Plancher - Tableau de bord	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.C. Protection du conducteur contre: chutes de hauteur, chute d'objet, cisaillement, écrasement, renversement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.D. Visibilité : vitrages - essuie glace - rétroviseur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.E. Equipements de cabine - poste haut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.D. Siège - Dispositif de retenue du conducteur - Contrôle de présence - Contact de porte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.E. Organes de service : leviers, boutons, volant, pédale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.F. Dispositifs de Mise en marche/Arrêts - Arrêts d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.G. Avertisseurs sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.H. Avertisseurs lumineux - Eclairages	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.I. Indicateurs - Voyants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.J. Commandes de dépannage - Commandes de sauvetage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N° de rapport : 4615526370

Date de vérification : 13/05/2026

N° de parc : 26370

OK NE OBS

6. Mouvement de traction

6.A.Mécanismes et organes de transmission	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.B.Limitation de vitesse - Dispositif anti-collision - Détecteur de dévers - Autres sécurités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.C.Frein de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.D.Frein de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Mouvement de direction

7.A.Mécanismes et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.B.Limitation de vitesse - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.C.Frein de service	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Mouvement de levage

8.A.Mécanismes et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.B.Arrêt et maintien de la charge - Limitation de vitesse - Limitation de course et hors course	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.C.Limiteur de charge - Limiteur de moment	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Mouvement d'inclinaison

9.A.Mécanismes et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.B.Limiteur de pression - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10. Mouvement de translation - écartement

10.A.Mécanisme et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.B.Limiteur de pression - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11. Mouvement de rétraction - télescopique

11.A.Mécanisme et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.B.Limiteur de pression - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. Mouvement de rotation

12.A.Mécanisme et organes de transmission - Circuit hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12.B. Limiteur de pression - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Autres mouvements

13.A.Mécanisme et organes de transmission - Circuit hydraulique - Protections - Suspentes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.B.Limiteur de pression - Limitation de course et hors course - Dispositif anti-collision - Autres sécurités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NE : Non Equipé OBS : Observation

Les Vérifications Générales Périodiques (VGP) : Obligations et Textes de Loi

Les Vérifications Générales Périodiques (VGP) sont des contrôles réglementaires obligatoires en France, destinés à garantir la sécurité des équipements de travail, notamment ceux présentant des risques pour les travailleurs, comme les appareils de levage, les engins de chantier ou les équipements de protection individuelle (EPI). L'objectif principal des VGP est de détecter toute détérioration ou défaillance susceptible de créer des dangers, afin de préserver la santé et la sécurité des employés, conformément aux exigences du Code du travail.

Obligations des Employeurs

Les VGP constituent une obligation légale pour tout chef d'établissement utilisant des équipements de travail susceptibles de présenter des risques. Les principales obligations incluent :

Réalisation des contrôles : Les employeurs doivent organiser les VGP selon les fréquences définies par la réglementation, en fonction du type d'équipement.

Choix de personnes compétentes : Les vérifications doivent être effectuées par des personnes qualifiées.

Conservation des rapports : Les rapports de vérification doivent être archivés pendant au moins 5 ans et tenus à disposition de l'inspection du travail.

Mise en conformité : Toute non-conformité détectée lors d'une VGP doit être corrigée, et les équipements défectueux doivent être mis hors service jusqu'à leur remise en état.

Information des travailleurs : Les employeurs doivent informer les employés des résultats des VGP et des mesures de prévention mises en place.

Cadre Légal : Textes de Loi Applicables

Les VGP sont strictement encadrées par plusieurs textes législatifs et réglementaires en France, principalement issus du Code du travail et d'arrêtés ministériels. Voici les principaux textes de référence :

Article L. 4321-1 : Cet article pose l'obligation générale pour l'employeur de fournir des équipements de travail en bon état, installés, utilisés et maintenus de manière à garantir la sécurité et la santé des travailleurs.

Article R. 4323-22 : Précise que les équipements de travail doivent faire l'objet de vérifications périodiques pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

Articles R. 4323-23 à R. 4323-27 : Ces articles détaillent les modalités des VGP, notamment l'obligation de confier les vérifications à des personnes qualifiées, les types de contrôles à effectuer (examens visuels, essais de fonctionnement, essais dynamiques, etc.), et les obligations de documentation.

Article R. 4323-28 : Spécifie que les résultats des VGP doivent être consignés dans un registre de sécurité, accessible aux autorités compétentes.

Article L. 4741-1 : Prévoit des sanctions en cas de non-respect des obligations, incluant des amendes et des peines d'emprisonnement en cas d'accident grave lié à une défaillance non détectée.

Arrêté du 1er mars 2004 (consolidé le 9 janvier 2011) : Ce texte clé régit les VGP des appareils et accessoires de levage. Il définit la périodicité et les modalités de contrôle

Arrêté du 2 mars 2004 : Relatif au carnet de maintenance des appareils de levage, obligatoire pour assurer la traçabilité des opérations d'entretien.

Arrêté du 5 mars 1993 : Concerne les VGP des engins de terrassement, compacteurs et presses.

Arrêté du 19 mars 1993 : Fixe les obligations de contrôle pour les équipements de protection individuelle contre les chutes (harnais, longes, etc.).

Arrêtés des 4 et 24 juin 1993 : Apportent des précisions pour les équipements utilisés dans les établissements agricoles.

Équipements Concernés

Les VGP s'appliquent à une large gamme d'équipements, notamment :

- Appareils de levage : Grues, chariots élévateurs, nacelles, ponts roulants, palans, etc.
- Engins de terrassement : Pelles, bulldozers, chargeuses, etc.
- Équipements de manutention : Transpalettes, hayons élévateurs, etc.
- Équipements de protection individuelle (EPI) : Harnais antichute, longes, etc.
- Machines fixes : Presses industrielles, machines-outils, compresseurs, etc.

Périodicité des Contrôles

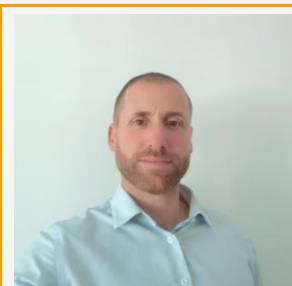
La fréquence des VGP varie selon le type d'équipement :

- 3 mois : Équipements mus par la force humaine pour déplacer un poste de travail en hauteur (ex. : nacelles manuelles).
- 6 mois : Appareils de levage de personnes et de charges lourdes (nacelles, chariots élévateur, etc.).
- 12 mois : La plupart des autres équipements, comme les engins de terrassement ou les accessoires de levage.

Déroulement d'une VGP

Une VGP comprend plusieurs étapes :

- Examen d'adéquation : Vérification que l'équipement est adapté à son usage.
- Examen de montage/installation : Contrôle de la conformité de l'installation.
- Examen de l'état de conservation : Inspection visuelle pour détecter usures, corrosions ou défauts.
- Essais de fonctionnement : Tests des mécanismes, freins et dispositifs de sécurité.
- Épreuves statiques et dynamiques : Pour certains équipements, tests sous charge maximale ou en mouvement.



Cette vérification a été réalisée par **M. PELLETIER Cyril**. Pour toutes questions relatives à cette intervention, vous pouvez nous joindre par téléphone au : 0609513639, par mail à l'adresse : cyril.pelletier@lgsolutions.fr